

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DU TRAVAIL.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 3.

N° 873.159



Appareil d'exercice pour l'étude de l'emploi de la règle à calcul.

Société dite : A. W. FABER CASTELL-BLEISTIFT-FABRIK A.-G. résidant en Allemagne.

Demandé le 18 juin 1941, à 14^h 20^m, à Paris.Délivré le 9 mars 1942. — Publié le 1^{er} juillet 1942.

(Modèle d'utilité déposé en Allemagne le 6 avril 1939. — Déclaration du déposant.)

- La présente invention se rapporte à un appareil d'exercice pour l'étude de l'emploi de la règle à calcul.
- 5 Dans cette étude suivant les instructions, il a été reconnu qu'il était inopportun d'utiliser tout d'abord une règle à calcul particulière. Comme il existe maintenant des règles à calcul des formes les plus diverses, celui qui veut apprendre à se servir de ces instruments ne sait pas d'avance quelle forme lui conviendra le mieux. En vue d'éliminer cet inconvénient, la présente invention a pour
- 10 objet un appareil d'exercice au moyen duquel l'intéressé peut tout d'abord apprendre d'une manière économique l'usage des règles à calcul de sorte qu'il pourra ensuite juger lui-même, sur la base de sa propre expérience, le genre qui est le mieux approprié à son usage personnel.
- 20 Suivant l'invention, l'appareil d'exercice consiste en une feuille de papier, de carton ou similaire sur laquelle sont imprimées séparément l'échelle du corps de la règle à calcul et sa glissière. Ces deux pièces peuvent
- 25 être découpées, posées l'une sur l'autre et déplacées entre elles. On peut ainsi apprendre l'opération de la règle à calcul avec des moyens très peu coûteux, de sorte qu'on est en mesure, après un certain exercice, de
- 30 choisir la règle qui est la plus avantageuse pour l'usage auquel elle est destinée. De

plus, suivant l'invention les images de la règle à calcul sont prévues sur une feuille perforée qui peut être facilement séparée du manuel d'instructions suivant la ligne de 35 perforations.

L'objet de l'invention est représenté à titre d'exemple par le dessin ci-annexé.

Dans un livre 1 est encartée en 3 une feuille 2. Cette feuille porte à sa partie supérieure 4 l'image 5 d'une règle à calcul. Dans sa partie inférieure 6 se trouve l'image 7 d'une graduation du corps de la règle ainsi que la figure 8 d'une graduation de la glissière de la règle. La partie 6 de la feuille 45 peut être facilement détachée au moyen des lignes perforées 9 et 10. Les images 7 et 8 sont alors découpées à l'aide de ciseaux, et l'image 8 engagée dans la partie centrale de l'image 9, de sorte que les graduations 8 50 peuvent être déplacées contre la graduation 7.

Ces graduations ne sont représentées que schématiquement dans le dessin. Elles correspondent cependant dans leur exécution 55 aux divisions effectives d'une règle à calcul. C'est ainsi qu'elles possèdent différentes indications, par exemple divisions réciproques, cubiques, commerciales, électro-techniques, etc. 60

Pour le travail d'exercice, il est particulièrement avantageux que la feuille de pa-

Prix du fascicule : 10 francs.

pier soit d'une grandeur suffisante pour être en mesure de recevoir l'image du corps de la règle à calcul et de sa glissière en grandeur naturelle. L'étudiant n'a alors qu'à
 5 s'occuper uniquement des bandes de papier qui correspondent exactement aux différentes parties d'une réelle règle à calcul. Cet appareil d'exercice se distingue ainsi avantageusement des dispositifs connus du même
 10 genre dans lesquels la règle est subdivisée en sections de graduations, par exemple, en une première section de 1 à 2, une deuxième de 2 à 4 et une troisième de 4 à 1 (10). L'étudiant ne se trouve pas alors dans l'obligation, comme avec les appareils d'exercice
 15 connus jusqu'à ce jour, de coller tout d'abord les unes aux autres les différentes sections découpées dans le papier afin d'obtenir un dispositif semblable à celui de la
 20 règle à calcul.

RÉSUMÉ :

1° Appareil d'exercice pour l'étude de

l'emploi de la règle à calcul consistant en une feuille de papier, carton, etc., sur laquelle sont imprimées séparément l'échelle
 25 du corps de la règle à calcul et la glissière de la règle, de manière à pouvoir être découpées, placées l'une sur l'autre et mises en mouvement l'une contre l'autre.

2° Les images séparées de la règle à calcul sont prévues de manière à pouvoir être détachées sur une feuille perforée portant également la figure de la règle correspondante.

3° La feuille de papier est choisie d'une
 35 étendue suffisante pour être en mesure de recevoir la figure en grandeur naturelle du corps de la règle à calcul et de sa glissière.

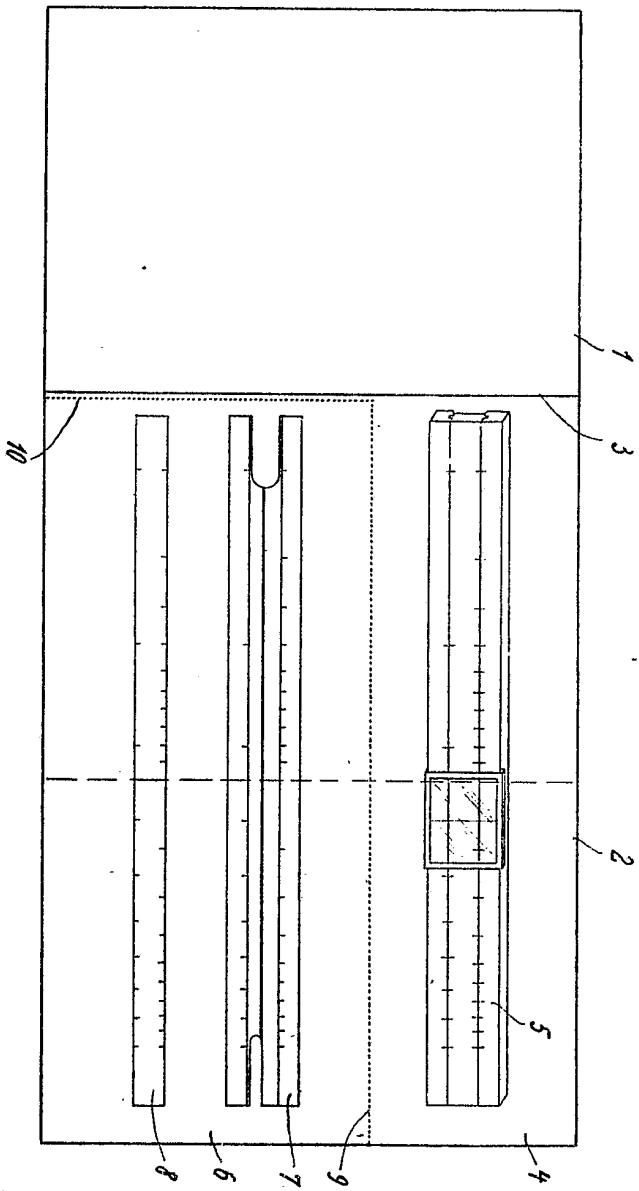
Société dite : A. W. FABER
 CASTELL-BLEISTIFT-FABRIK A. G.

Par procuration :
 H. BOETTCHER FILS.

N° 873.159

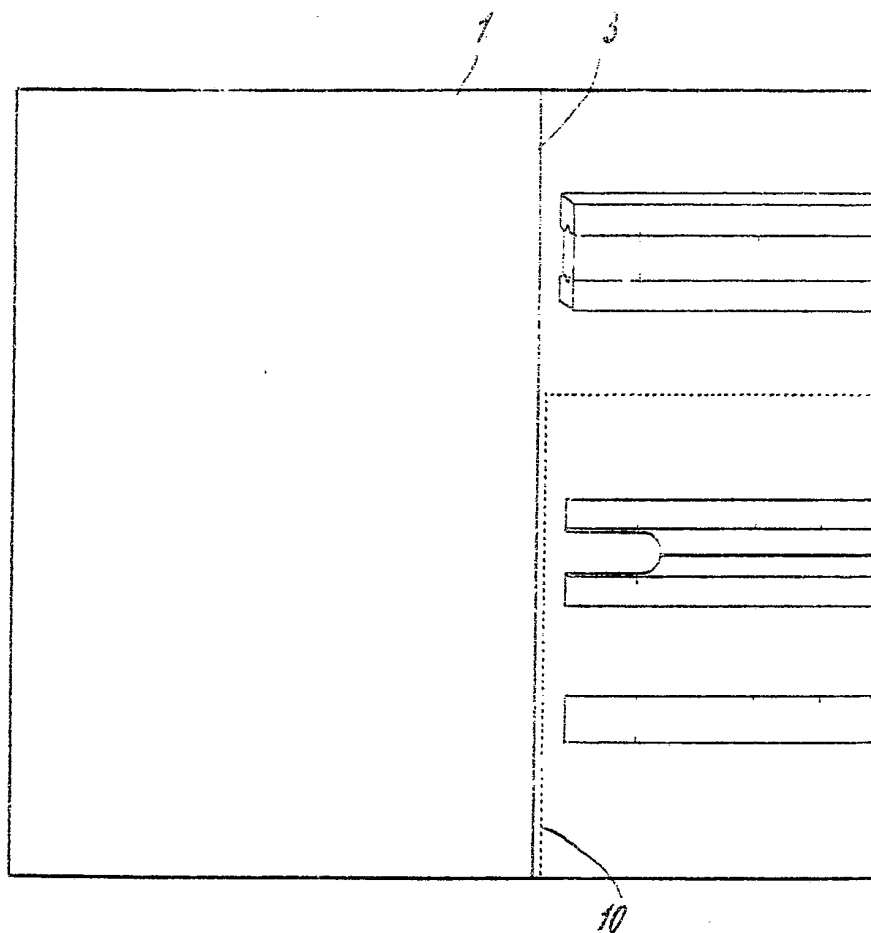
Société dite : A. W. Faber
Castell-Bleistift-Fabrik A. G.

Pl. unique



N° 873.159

Société dite :
Castell-Bleistift



: A. W. Faber
t-Fabrik A.-G.

Pl. unique

